

FONCIFRANCE
Aménageur - Promoteur

PA 8

Téléphone : 03.20.54.28.14

Télécopie : 03.20.57.93.87

E-mail : groupefoncifrance@foncifrance.fr

08/20

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE SAILLY - SUR - LA - LYS

RUE DES CHAUDS FOURNEAUX



GAS MAMAN AMENAGEUR

« Parc de la Motte »

23, rue Paul Dubrule

59166 LESQUIN

Tel : 03 20 54 28 14

foncifrance@foncifrance.fr

350 00025 - APE 7022Z

COEUR DE VILLAGE 1B

*17 PARCELLES A USAGE D'HABITATION
+ 03 ILOTS*

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT

MODIF .	DATE	MODIF .	DATE	MODIF .	DATE	MODIF .	DATE
A	11/02/21	C		E		G	
B	12/04/21	D		F		H	

CŒUR DE VILLAGE I B A SAILLY-SUR-LA-LYS (62)

PROGRAMME DES TRAVAUX [ART. R 442 - 5 c) du Code de l'Urbanisme]

INTRODUCTION

Le présent « Programme des Travaux », & les documents annexés à ce programme, soit le « Plan d'Assainissement » [n°PA8 (A)], le « Plan des Réseaux Divers » [n°PA8 (B)], le « Profil en Travers Type » [n°PA8 (C)], et le « Plan de Voirie » [n°PA8 (E)], décrivent l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en viabilité de ce programme de 17 lots individuels (permettant 17 logements), 1 îlot dédié à un équipement scolaire et 2 îlots affectés à des stationnements en lien avec l'équipement scolaire.

-OoO-

Préalablement au démarrage des travaux de mise en viabilité, un dossier technique des travaux de voirie, assainissement, sera transmis aux Services Techniques de la « Ville de Sailly-Sur-La-Lys » et de la « Communauté de Communes de Flandre-Lys », ainsi qu'à NOREADE, par l'Aménageur, avec la confirmation écrite de la date de démarrage des travaux de viabilité.

-OoO-

Enfin, l'ensemble des travaux de mise en viabilité nécessaire à ce programme « CŒUR DE VILLAGE I B » sera à charge de l'Aménageur. Les travaux d'infrastructure sur le Domaine Public se faisant dans le cadre d'une « Convention Projet Urbain Partenarial » (Articles L-332-11-3 et L-332-11-4 du Code de l'Urbanisme), et donc à charge de l'Aménageur également.

TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX :

Préalablement aux travaux de mise en viabilité, un décapage du terrain sous l'emprise des surfaces communes sera réalisé à l'exception des surfaces destinées aux espaces verts communs.

Les terres de décapage seront mises en dépôt en dehors du Site ou nivelées sur le site, selon les choix de l'Aménageur.

ASSAINISSEMENT [selon plan n°PA8 (A)] :

L'ensemble des travaux d'assainissement nécessaires au lotissement sera à charge du lotisseur.

Ces travaux précisés sur le « Plan d'Assainissement » [n°PA8 (A)], joint au dossier respecteront les normes en vigueur et les précisions ci-après.

Principe technique généraux

Le réseau à créer sera de type séparatif.

Les regards de visite Ø1000 seront de type préfabriqué (regard, cunette et percement des branchements) pour le réseau d'eaux usées ainsi que pour le réseau d'eaux pluviales - la fermeture des plaques de regards se fera par fonte « série voirie lourde », avec charnière pour ouverture aisée.

Collecteurs et branchements particuliers seront en PVC compact, posés sur lit de sable (minimum 0m10 d'épaisseur) ainsi que remblaiement de tranchée en sable jusque minimum 0m10 au-dessus de la génératrice supérieure de ces canalisations.

Les branchements particuliers « eaux usées » et « eaux pluviales » seront toujours raccordés, soit par culotte soit par carottage sur le collecteur, soit directement sur le regard de visite, avec un angle favorable au bon écoulement hydraulique (maximum 90°).

A - Réseau d'Eaux Pluviales :

Une étude d'infiltration du site a conclu à une impossibilité technique d'infiltrer les eaux pluviales (terrain argileux très imperméable).

En conséquence, le principe de gestion des eaux pluviales retenu pour ce projet est le suivant :

- reprise des eaux par collecteur (eaux de toitures, cours et voiries)
- traitement des boues et hydrocarbures pour les eaux de chaussée, préalablement au stockage des eaux, par des bouches-grilles à forte décantation
- rétention des eaux avant « débit de fuite » vers le milieu naturel situé « Courant Cardon » à 2 l/s/ha.
- surverse en cas d'événement exceptionnel,

A.1/ Réseau à poser

Les eaux de ruissellement du lotissement seront canalisées dans un collecteur à créer, ce réseau s'écoulera en gravitaire.

Les eaux de chaussée seront recueillies dans les bouches grilles siphoides avec forte décantation (50 cm minimum), placées en chaussée selon les indications du « Plan d'Assainissement » [n°PA8 (A)] avec branchements en diamètre 300 mm sans coude et perpendiculaire au regard de visite dans lequel chaque bouche grille sera raccordée, permettant un prétraitement des eaux (huiles & boues) préalablement au rejet dans le milieu naturel (courant CARDON et LYS).

Les canalisations (réseau principal) seront en PVC compact de diamètre Ø400 & Ø315, avec emboîtements collés.

Les branchements particuliers (lot ou logement individuel) sous voirie seront réalisés en PVC série CR8 de diamètre Ø200.

Chaque lot ou logement individuel sera desservi par une boîte de branchement individuel, de type « tabouret PVC Ø315 » avec cunette et amorce de branchement Ø 125mm vers la parcelle, sur 1m environ et bouchonnée.

A.2/ Système de tamponnement des eaux pluviales

Le système de collecte, de rétention sur site et de rejet vers les collecteurs publics par « débit de fuite » est conforme aux textes et normes applicables. Il est dimensionné pour gérer une pluie d'occurrence 100 ans, ce qui correspond à **un volume d'eaux pluviales minimum à stocker de 1 409m³ selon abaques.**

Précisons que ce volume (V100) a été calculé avec des coefficients de ruissellement (C) de 1,00 pour les parties imperméabilisées et de 0,30 pour les parties espaces verts. Le « débit de fuite » étant de 2 litres/seconde/hectare, (soit 12,70 l/s au total), car reprend les phases IA et IB.

Une possibilité de surverse en cas d'évènement exceptionnel sera créée – voir plan n°PA8(A).

Voir « Note de Calculs » ci-jointe et en annexe.

-OoO-

Le volume de stockage sera assuré par 2 bassins raccordés ensemble. Le volume de stockage reprendra les eaux pluviales de l'opération « Cœur de village 1B » (1 409m³) mais aussi de l'opération « Cœur de village 1A » (1 195m³) - Total minimum > 2 604m³.

Ce volume de stockage sera dans une noue paysagère se situant le long de la voirie principale mais aussi dans le futur parc urbain avec un bassin paysager.

I/ Noue Paysagère longeant la Voirie principale

- Terrassements avec ouverture du volume brut
- Mise en place d'une toile imperméable, recouverte d'un géotextile pour éviter le poinçonnement de la toile imperméable

- Pose d'une canalisation percée Ø 315mm sur lit de grave drainante sur une hauteur : 0m20 pour décantation en fond d'ouvrage
- Mise en place de grave drainante pour stockage des eaux pluviales pour un volume de vide de 35% sur une hauteur de 0,50m dessus radier (1^{er} volume de stockage V(a))
- En cas d'orage d'occurrence 100 ans, le volume d'eau complémentaire sera stocké au-dessus du grave drainante sur une hauteur de 1m, compris entre IGN +15m71 et IGN +16m91 (2^{ème} volume de stockage V(b))
- Un regard en sortie d'ouvrage comprenant un régulateur par « trappe guillotine » limitera le débit à 2l/s/ha et une surverse – le « débit de fuite » étant de 2l/s/ha, (Ø 400 équivalent) en cas d'événement exceptionnel complètera ce dispositif.
- Radier de rejet : IGN +15m21
- Surverse : IGN +16m91 (Ø500 équivalents)
- Volumes de stockage de l'ouvrage :
- - Volume en grave drainante (hauteur : 0m70 (dont 0m20 de décantage et 0m50 de stockage stocké à 35% de vide (I.G.N +15m71) = 27m³)
 - - Volume en eau (hauteur : 1m00) stocké à 100 % (I.G.N +15m71/+16m71) = 391m³

Soit un volume total net de stockage de 418m³.

II/ Bassin paysager principal

- Terrassements avec ouverture du volume brut
- Mise en place d'une toile imperméable, recouverte d'un géotextile pour éviter le poinçonnement de la toile imperméable
- Pose d'une canalisation percée Ø 315mm sur lit de grave drainante sur une hauteur : 0m20 pour décantation en fond d'ouvrage
- Mise en place de grave drainante pour stockage des eaux pluviales pour un volume de vide de 35% sur une hauteur de 0,50m dessus radier (1^{er} volume de stockage V(a))
- En cas d'orage d'occurrence 100 ans, le volume d'eau complémentaire sera stocké au-dessus du grave drainante sur une hauteur de 1m, compris entre IGN +15m71 et IGN +16m91 (2^{ème} volume de stockage V(b))
- Un regard en sortie d'ouvrage comprenant un régulateur par « trappe guillotine » limitera le débit à 2l/s/ha et une surverse – le « débit de fuite » étant de 2l/s/ha, (Ø 400 équivalent) en cas d'événement exceptionnel complètera ce dispositif.
- Radier de rejet : IGN +15m21
- Surverse : IGN +16m91 (Ø500 équivalents)
- Volumes de stockage de l'ouvrage :
- - Volume en grave drainante (hauteur : 0m70 (dont 0m20 de décantage et 0m50 de stockage stocké à 35% de vide (I.G.N +15m71) = 20m³)
 - - Volume en eau (hauteur : 1m00) stocké à 100 % (I.G.N +15m71/+16m71) = 3 159m³

Soit un volume total net de stockage de 3 179m³.

Soit un volume total net de stockage prévu dans l'opération de 3 597m³, permettant de reprendre aisément les Volumes IB (1 409m³) et IA (1 195m³)

B - Réseau d'Eaux Usées [voir Plan n°PA8 (A)] :

Création d'un réseau d'eaux usées, pour desserte de l'ensemble du lotissement, se rejetant au réseau public par l'intermédiaire d'une nouvelle station de refoulement à construire.

Le diamètre sera de Ø200 mm pour le collecteur principal sous voirie. Les branchements particuliers (lot) seront réalisés en PVC série CR8 de diamètre Ø160 (lot) et Ø200 (Groupe scolaire, en 2 branchements opposés).

Chaque parcelle sera desservie par un branchement individuel, muni d'un regard de type « tabouret PVC Ø315 » avec cunette et amorce de branchement Ø 125mm vers la parcelle.

-OoO-

La station de refoulement aura les caractéristiques suffisantes pour reprendre les eaux usées de cette « phase CŒUR DE VILLAGE IB », mais également les eaux usées de la future phase importante « CŒUR DE VILLAGE IIA », située à l'EST de la présente phase – Les eaux usées ainsi reprises seront refoulées, via un Réseau de refoulement Ø90mm existant, et raccordé sur la Rue du Maréchal LECLERC, selon les directives de NOREADE.

Les caractéristiques techniques de la station de refoulement « eaux usées », feront l'objet d'un dossier technique complet, à soumettre pour Accord préalable à NOREADE, et avant exécuté des travaux.

Cette station de refoulement comprendra en particulier :

- Une cuve en béton
- 2 pompes de refoulement, alternatives
- Un système de commande et de télésurveillance, selon les normes et indications demandées par NOREADE

C - Remarques :

Les branchements particuliers d'eaux usées et d'eaux pluviales seront munis à leurs extrémités d'un regard de façade avec tampon fonte hydraulique en eaux usées et en eaux pluviales, pour les lots et l'Ilot (H) - Groupe Scolaire - tel que précisé sur le « Plan d'Assainissement » [n°PA8 (A)], ces regards de branchements seront posés en partie publique, en limite de parcelles.

Ces branchements seront individuels pour les « Eaux Pluviales » et pour les « Eaux Usées », et enfin dans tous les cas les amorces de branchements en sortie de boîtes (côté habitation) seront réalisées par l'Aménageur à partir de la cunette (voir schéma de branchements, sur le « Plan d'Assainissement » [n°PA8 (A)]).

D - Essais et contrôles :

Les essais d'étanchéité du collecteur, des branchements, des regards de visite et des boîtes de branchements des réseaux « eaux usées » seront réalisés par mise sous pression hydraulique, à charge de l'aménageur.

Les essais de compacité des tranchées d'assainissement ainsi qu'un contrôle par caméra vidéo des collecteurs et branchements « eaux usées » & « eaux pluviales » seront également réalisés à charge de l'Aménageur.

Les résultats de ces essais seront fournis par l'Aménageur dès la réalisation des travaux d'assainissement et accompagneront la demande de « Déclaration d'Achèvement des travaux primaires » (conforme à l'article R-462-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

VOIRIE :

L'ensemble des travaux de voirie sera à réaliser par l'Aménageur, y compris les Aménagements de la « Rue des chauds fourneaux » dans le cadre d'une Convention PUP entre l'Aménageur et la Commune.

Ces travaux sont précisés par le « Plan de Composition » [n°PA4 (A)], le « Profil en Travers Type » [n°PA8 (C)] et le « Plan de Voirie » [n°PA8 (E)], et les précisions ci-après.

Toutefois, la liaison piétonne à réaliser le long de la "Rue des chauds fourneaux", face au futur Groupe Scolaire (Ilot H) sera réalisé par le pétitionnaire dudit Groupe Scolaire, afin de l'intégrer au Permis de Construire et ses particularismes.

A – Profil en travers

A.1 La voie principale coupe (A-A') :

Plate-forme totale de 21m50, constituée d'une chaussée de 6m, à double pente - chaussée bordée de caniveaux A2/CS1 - et de 1 trottoir/parkings (largeur 3m50) d'une part, et par un espace paysager et hydraulique d'autre part, bordé de caniveaux T2/CS1 côté chaussée – Cet espace paysager et hydraulique sera constitué d'une « Noue paysagère », (à fonction hydraulique et

écologique par la présence de plantations hygrophiles), de largeur 6m, complétée de 2 terre-plein de 1m et 1m50, d'un vélo-route de largeur : 2m50 et d'une bande herbeuse côté Ilot (1m).

A.2 Voie secondaire coupe (B-B') :

Plate-forme totale de 10m, constituée d'une chaussée de 4m50, mono pente - chaussée bordée de caniveaux A2/CS1 avec 1 trottoir/parkings (largeur 3m50) d'une part, et d'une bordure T2 du côté d'un espace vert de largeur variable d'autre part, ou d'un autre trottoir de largeur > 2m.

B – Structures des chaussées

B.1 Composition générale de la chaussée :

- Décapage des terres végétales
- Sous-couche (matériaux recyclés) sur 0m20 d'épaisseur
- Grave laitier 0/20 sur 0m25 d'épaisseur (ou GNT sur 0,30m)
- Couche d'accrochage
- Enrobés noirs type binder à 70 kg/m²
- Couche de roulement définitive en enrobés noirs 0/10 mixtes à 80 kg/m² (sur 4cm)

B.2 Composition générale des trottoirs :

- Décapage des terres végétales
- Sous-couche (matériaux recyclés) sur 0m15 d'épaisseur
- Grave laitier 0/20 sur 0m15 d'épaisseur (ou GNT sur 0,20m)
- Enrobés noirs 0/6 calcaire à 80 kg/m² ou béton de sable calcaire de teinte claire

B.3 Composition des 2 Arrêts de transport en commun :

- Même composition que la chaussée principale
- Marquage au sol et signalisation verticale, selon Normes en vigueur
- Dimensionnement (20m x 3m50) et pente en travers < 1%
- Bordure Haute périphérique (type T3) selon normes en vigueur
- Aire d'attente des piétons de largeur 3m x longueur 16m, de même composition que les trottoirs
- Tous équipements pododactyles & anti-dérapants, selon normes en vigueur

B.4 Accès technique à la station de Refoulement/Poste de Transformation électrique

- Même composition que la chaussée principale, avec ceinture en bordure (T2)

B.5 Piste cyclable

- Décapage terres végétales
- Sous-couche (matériaux recyclés) sur 0m15 d'épaisseur
- Grave laitier 0/20 sur 0m15 d'épaisseur (ou GNT sur 0m20)
- Béton de teinte claire, sans bordurette d'Arrêt

B.6 Parkings végétalisés perméables :

- Décapage des terres végétales
- Sous-couche (matériaux recyclés) sur 0,15m d'épaisseur
- Sable de rivière sur 5cm
- Dalles alvéolaires avec remplissage par substrat avec semences permettant une végétation extensive rasante

ESSAIS & CONTRÔLES :

Conformément à la demande des services techniques de la collectivité compétente, des essais et contrôles de la voirie seront réalisés à charge de l'Aménageur.

Le contrôle de la voirie se fera par des essais de compacité des matériaux mis en œuvre et sondages pour contrôles des différentes épaisseurs.

Le résultat de ces essais sera fourni par l'Aménageur, dès la réalisation des travaux de voirie définitive, et accompagnera la demande de « Déclaration d'Achèvement des travaux » (DAACT) faite

après le total achèvement de tous les travaux, conformément à l'article R-462-1 et suivants du Code de l'Urbanisme »

RÉSEAUX DIVERS :

L'ensemble des réseaux d'eau potable, électricité (MT & BT), Telecom, GAZ et Eclairage public sera posé en souterrain et en tranchée commune.

Les caractéristiques de ces réseaux seront déterminées par les Concessionnaires intéressés - Synthèse sur "Plan des Réseaux Divers" [n°PA8 (B)] ci-joint.

En précisant ici que le réseau GAZ sera posé par les soins et aux frais de l'opérateur « GAZ », et ne constituera pas une prescription à charge de l'Aménageur.

En précisant enfin que les îlots (I2) et (I3) affectés à des Aires de stationnement privé, ne seront équipés d'aucuns branchements particuliers.

A - Gaz :

La desserte en GAZ sera réalisée à partir des réseaux existants (voir plan [n°PA8 (B)]).

Le réseau sera posé par les soins et aux frais de l'opérateur « GAZ », et ne constituera pas une prescription à charge de l'Aménageur.

B - Électricité :

Création d'un poste de transformation MT/BT, côté Bassin paysager.

Les câbles seront de type et de sections selon prescriptions ENEDIS, tout comme le poste de transformation.

Les branchements particuliers et coffrets techniques sur chaque parcelle, étant à charge de l'Aménageur – pour l'îlot (H) à charge du Maître d'Ouvrage de l'école.

C - Éclairage public :

Installation de 14 candélabres.

Les candélabres seront d'un modèle à déterminer avec les services techniques de la « Ville de SAILLY-SUR-LA-LYS ». Les mâts seront en acier galvanisé, munis de lampe type LED.

Ces candélabres seront de hauteur 6m00 (voirie primaire, côté chaussée) ou 4m00 (autres voiries) selon la voirie éclairée et seront raccordés sur l'armoire de commande accolée au poste de transformation électrique à créer (horloge astronomique et régulateur de tension).

Installation de 11 bornes lumineuses le long de la Vélo route.

D - Eau potable et incendie :

Adduction en eau potable par extension du réseau existant en diamètre 100 mm, avec bouclage en plusieurs points sur les réseaux publics (rue des chauds fourneaux ; phase « CŒUR DE VILLAGE IA »).

Les branchements particuliers et coffrets techniques sur l'ensemble des 17 lots individuels seront à charge de l'Aménageur ; Pour l'îlot (H), à charge du Maître d'Ouvrage.

Protection incendie par la création de 2 poteaux incendie à proximité de l'îlot I3 et du lot n°17.

E - Desserte téléphonique (Génie Civil) :

Desserte téléphonique constituée de gaines PVC diamètre 42/45 et chambres type L2T ou L3T selon prescriptions techniques de l'opérateur télécom avec un regard 30x30 sur l'ensemble des 17 lots individuels. Ces travaux de Génie Civil seront compatibles avec un double câblage « cuivre » et « fibre optique » - 2 branchements avec chambre (L1T) équipée de 3 fourreaux 42/45 équiperont l'îlot (H).

ESPACES VERTS :

L'ensemble des travaux d'espaces verts communs repris ci-après sera à charge de l'Aménageur.

Leur répartition est précisée sur le « Plan de Composition » [n°PA4 (A)] et sur le « Plan de Paysagement » [n°PA4 (B)].

Préalablement à l'engazonnement, l'Aménageur veillera à la présence de minimum 20cm de terres végétales.

D'une façon générale, les plantations (arbustes et arbres) feront l'objet d'un choix contradictoire entre la Municipalité et l'Aménageur.

A - Bandes vertes engazonnées :

Le programme est équipé d'une piste cyclable, entourée de bandes d'espaces verts engazonnées, complétées d'une haie arbustive éventuellement.

B – Parc paysager :

Création d'un parc urbain paysager à fonction hydraulique au cœur de l'opération global, la première tranche se situera au Sud-Est de l'opération « Cœur de Village 1B ».

C – Fossé et Bassin paysager hydraulique :

Les ouvrages de rétention des eaux pluviales, décrit plus haut, seront engazonnés sur ses talus, en pente douce. Des plantations hygrophiles seront semées en fond de bassin, dessus lit drainant.

D – Plantation d'arbres et arbustes

Plantation d'arbres de haute tige (x2) et plantation d'arbustes variés en taille et en couleur autour du Bassin paysager (06 massifs x 05 arbustes).

E – Gestion des déchets : (sans objet)

Les habitations seront équipées de bac pour l'enlèvement individuel des ordures ménagères
– Pas de PAV prévus.

CLAUSES PARTICULIÈRES :

Possibilité de phasage entre les travaux primaires et les travaux de finitions différés, en cas de mise en place des garanties prévues par l'Article R-442-13 & R-442-14 du Code de l'Urbanisme.

A – Travaux de finitions différés, le cas échéant :

- bordures & caniveaux
- candélabres
- trottoirs et parkings et véloroute
- 2ème couche d'enrobés en chaussée
- espaces verts communs : plantations, engazonnement,
- paysagement du bassin et fossé paysager
- arrêts de transport Urbain

LE 14 AVRIL 2021

Th. VANDEMEULEBROUCKE
Président

P.J : Note de calculs / Bassin « eaux pluviales »

DETERMINATION DU VOLUME DE TAMPONNEMENT DES EAUX PLUVIALES
Méthode des pluies

CŒUR DE VILLAGE IA/IB
FONCIFRANCE

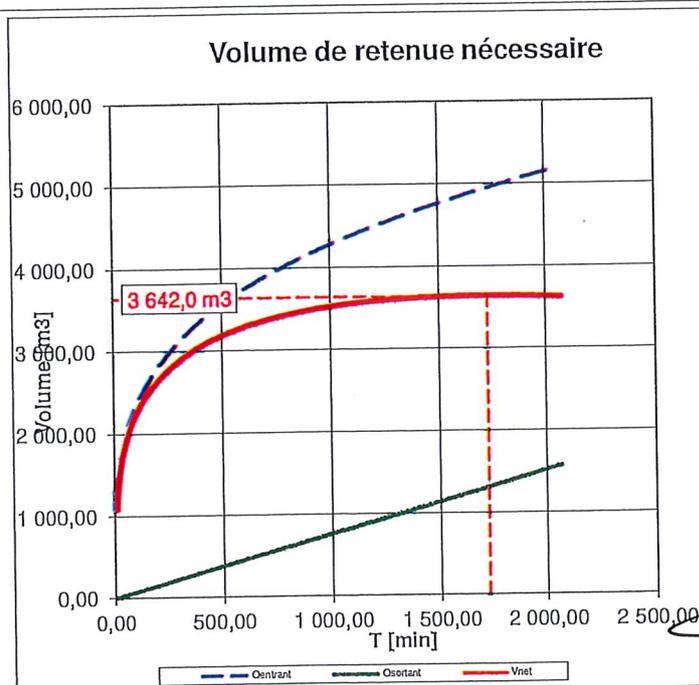
Calcul selon courbe Intensité-Débit-Fréquence de type exponentielle $i=a \times T^{(-b)}$

Nom de la courbe Lille - 100 ans - 30'-360' (Météo 1982-2016)

a = 16,227

b = 0,735

	Unités			
<u>Surface de l'opération</u>	m ²		63 494,00	
<u>Imperméabilisation</u>				
Voiries, trottoirs, parkings	m ²	9 263,00	x 1,00 =	9 263,00
Espaces Vert Public	m ²	4 309,00	x 0,30 =	1 292,70
Sable calcaire + parking perméable	m ²	1 625,00	x 0,60 =	975,00
S Impérmeable des lots	m ²	19 586,40	x 1,00 =	19 586,40
Espaces Vert des lots		20 987,60	x 0,30 =	6 296,28
Bassins		4 968,00	x 1,00 =	4 968,00
<u>Surface active</u>	m ²	63 494,00	x 0,67 =	42 381,38
<u>Débit de fuite</u>				
	l/s	12,6988		
	l/s/ha	2,00		
	l/min	761,93		
<u>Calcul de la rétention</u>				
Tc=	min	1 723,4		
Période de retour	ans	100		
Région		Lille		
<u>Volume utile de stockage</u>	m ³	3 642,03		
<u>Surface bassin</u>	m ²			
<u>Hauteur d'eau utile</u>	m			
<u>Indice de vide</u>	%			
<u>V de stockage</u>	m ³			
<u>Perméabilité (la plus défavorable)</u>	m/s			
<u>Coefficient de sécurité</u>				
<u>Débit de fuite</u>	l/s			
<u>Temps de vidange</u>	he			



CŒUR DE VILLAGE IA + IB

Bilan des surfaces

Parcelles lots	superficie en m ²	Surface d'espaces verts en m ² (C= 0,3)	Surfaces minérales en m ² (C = 1)	Surface active associés en m ²
1A	531	381	150	264,30
2A	526	376	150	262,80
3A	546	396	150	268,80
4A	529	379	150	263,70
5A	516	366	150	259,80
6A	450	330	120	219,00
7A	450	330	120	219,00
8A	450	330	120	219,00
9A	450	330	120	219,00
10A	480	360	120	228,00
1B	540	390	150	267,00
2B	540	390	150	267,00
3B	540	390	150	267,00
4B	535	385	150	265,50
5B	690	540	150	312,00
6B	576	426	150	277,80
7B	600	450	150	285,00
8B	600	450	150	285,00
9B	600	450	150	285,00
10B	574	424	150	277,20
11B	576	426	150	277,80
12B	504	354	150	256,20
13B	502	352	150	255,60
14B	499	379	120	233,70
15B	528	378	150	263,40
16B	545	395	150	268,50
17B	503	353	150	255,90
ILOT A	1272	508,8	763,2	915,84
ILOT B	1042	416,8	625,2	750,24
ILOT C	1606	642,4	963,6	1156,32
ILOT D	2523	1009,2	1513,8	1816,56
ILOT E	2549	1019,6	1529,4	1835,28
ILOT F	984	393,6	590,4	708,48
ILOT G	822	328,8	493,2	591,84
ILOT H	10246	4098,4	6147,6	7377,12
ILOT I1	1246	498,4	747,6	897,12
ILOT I2	768	307,2	460,8	552,96
ILOT I3	519	207,6	311,4	373,68
ILOT K1	1852	740,8	1111,2	1333,44
ILOT K2	765	306	459	550,80
Total parcelle	40574	20987,6	19586,4	25882,68